

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2010

Ont assisté à la séance : Monsieur Christian CIBIER, Maire ; M. MARTINET, Mme VACHER, M. REPERANT, M. BOYER, Maire Adjoint, MM. BAUJARD, GENTY, MEDINA, Mmes BENAD, NABORD, MM. HERNIOU, PERRET, MICHELET, DUFAU, Mme ZIAT.

Absente excusée : Mme TOUALY.

Absents : Melle LISSILOUR, Mmes BOURDIAUX, DOYEN, M. MARCADE, Mme DEVIGNOT

Pouvoir de : Mme TOUALY à M. CIBIER

Secrétaire de séance : Mme NABORD

ORDRE DU JOUR

I - RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2009

II - S.A.C.P.A. (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) - RENOUELEMENT DE CONTRAT

III - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS - Accueil pré et post scolaire - Restauration scolaire - Etude -

IV - ENQUETE PUBLIQUE - ESPACE VERT IMPASSE DES BERGERONNETTES

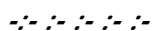
V - S.I.E.S.M. (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne) - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE

VI - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

VII – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VIII – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE

IX – QUESTIONS DIVERSES



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30.

Le compte-rendu du 9 Avril 2010 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite d'une part supprimer une question à l'ordre du jour et d'autre part en rajouter une, à savoir :

- la question VII est supprimée. En effet, avant de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, il faut choisir le mode de gestion du service public d'assainissement et saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Cette question est donc reportée.

- il précise qu'afin de régulariser l'acte de vente S.C.I. Le Clos du Mail il est nécessaire de délibérer et souhaite donc rajouter cette question à l'ordre du jour.

Aucune objection n'étant émise, cette question est rajoutée à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe donc à la première question à l'ordre du jour.

I – RAPPORTS SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2009

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur REPERANT – Maire Adjoint chargé de ce dossier.

1°) Compte-rendu technique eau potable

Aucun fait marquant n'est à noter sur le fonctionnement du forage.

L'eau distribuée au cours de l'année 2009 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires excepté pour certains pesticides. Ces dépassements n'ont pas empêché la consommation de l'eau.

On peut noter deux propositions d'amélioration :

- au niveau de l'usine de production, la reprise des évacuations des eaux pluviales du dôme
- au niveau du réseau de distribution, l'installation de compteurs de sectorisation pour le hameau de l'étang.

Usine de production :

Pour l'année 2009, 158 400m³ d'eau ont été prélevés, soit 2 % de moins qu'en 2008.

Aux analyses obligatoires de la D.D.A.S.S. s'ajoutent des analyses périodiques effectuées par les techniciens de la Nantaise des Eaux.

La Nantaise des Eaux Services réalise des analyses de chlore en sortie de station de traitement pour se garantir de la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée.

La consommation d'énergie totale pour 2009 s'élève à 54 353 kWh.

Les ouvrages de stockage d'eau potable sont nettoyés une fois par an. Le réservoir a été nettoyé le 15 Juillet 2009.

Réseau de distribution :

Le nombre d'abonnés est passé de 1146 en 2008 à 1150 en 2009, soit une augmentation de 0,35 %.

Le volume distribué en 2009 a été de 133 846 m³, ce qui représente une variation de - 4,38 % entre 2008 et 2009.

Interventions :

- 4 branchements neufs
- 135 compteurs renouvelés
- quelques réparations de fuites
- changement d'un coffret de comptage
- renouvellement d'un poteau d'incendie
- renouvellement d'une nourrice.

2°) Compte-rendu technique assainissement

En 2009, la NDES, a effectué :

- 33 vérifications de branchements
- 1 branchement neuf
- le curage de 6894 ml de réseaux EU et EP
- l'inspection télévisée de 1912 ml de réseau

Il n'y a pas eu d'évènement majeur sur les postes de relèvement au cours de l'année 2009.

La station d'épuration fonctionne à 77 % de sa capacité nominale hydraulique, elle a reçu un débit moyen journalier de 578 m³/j.

Lors des bilans 24 h, l'installation fonctionnait en moyenne à 83 % de sa charge organique, elle a reçu un flux de 145,5 kg/j de DBO⁵ en 2009.

Les travaux pour l'installation d'une télésurveillance ainsi que la création d'un poste de chloration ont été réalisés.

Propositions d'amélioration :

- Mise en conformité du réseau de Lamartine : déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire
- Contrôle de conformités assainissement collectif
- Modification du regard d'évacuation du poste de refoulement rue de la Paix
- Installation de clapets anti-retour sur les canalisations de refoulement du poste rue de la Paix
- Installation de grilles antichute sur les deux postes
- Installation de potence sur les deux postes
- Réfection de l'étanchéité de la bâche de relevage (entrée station)
- Augmentation de la capacité de stockage des boues

LE RESEAU

Le nombre d'abonnés est passé de 1119 en 2008 à 1120 en 2009, soit une évolution de 0,1 %.

Les volumes facturés en 2009 ont été de 129 970 m³, ce qui représente une variation de - 5,1 % entre 2008 et 2009.

Le volume sanitaire collecté est de 129 970 m³ et le volume reçu à la station de 211 051 m³, ce qui représente un rendement de 62 %. Le réseau draine des eaux parasites qui peuvent provenir de mauvais branchements et du réseau unitaire.

NDES a réalisé un branchement neuf au cours de l'année 2009.

Il y a eu quelques interventions (scellement de grilles ou tampons – curage – réfection arrivée PVC – réfection voirie – réparation branchement – installation clapet anti-retour) – des passages caméra (1912 ml) – des hydro curages préventifs (2405 ml) – des hydro curages curatifs (4489 ml).

LES POSTES DE RELEVEMENT

Poste rue des Platanes :

Le fonctionnement du poste a été optimisé et la pompe P2 a été changée courant Décembre. Les désamorçages étaient moins fréquents, le volume relevé est plus représentatif (52 337 m³ en 2008 – 24 761 m³ en 2009).

Poste rue de la Paix :

Le fonctionnement du poste a été normal sur l'ensemble de l'année.

LA STATION D'EPURATION

Le volume traité par la station est de 211 051 m³ pour l'année 2009 soit un débit moyen de 578 m³/j.

La station est dimensionnée pour recevoir un débit à traiter de 750 m³/j. L'installation est donc en sous charge hydraulique, elle est à 77 % de sa capacité nominale.

Les produits de dégrillage sont mis en décharge (1,8 m³).
Les sables et les graisses sont évacués en centre de traitement agréé.

1415 m³ de boues ont été extraits.
117,42 t de boues brutes ont été évacuées au centre de compostage.

Le faible rapport des boues indique une minéralisation rapide de celles-ci. Le pH est de 6,9 ce qui permet de ne pas perturber le pH du sol.

Les teneurs en éléments-traces métalliques des boues sont très faibles. La composition des boues est conforme à la réglementation en vigueur.

3°) Compte-rendu financier

Le tarif unitaire pour une facture de 120 m³ en 2009 a été de 3,1588 €/m³ TTC.

Le tarif unitaire pour une facture de 120 m³ est de 3,2490 €/m³ TTC.

La facturation réelle du 1^{er} semestre a été établie le 5 Juin 2009 avec 1145 factures éditées. Quant à la facturation réelle du 2^{ème} semestre, elle a été établie le 14 Décembre 2009 avec 1143 factures éditées.

Synthèse des recettes financières :

SYNTHESE EAU POTABLE	2009	2008	Evolution
Recette part fermière	114 307,90	113 180,36	1,00 %
Recette part collectivité	43 553,41	43 021,34	1,24 %
Taux d'impayés	4,43 %	1,89%	

SYNTHESE EAUX USEES	2009	2008	Evolution
Recette part fermière	77 306,42	77 638,60	- 0,43 %
Recette part collectivité	71 625,87	71 250,31	0,53 %
Taux d'impayés	4,94 %	2,02%	

Synthèse des reversements de surtaxe

ACOMPTES VERSES	Date	Montant
1 ^{er} acompte 2009	17/07/2009	13 560,78 €
2 ^{ème} acompte 2009	20/01/2010	18 851,21 €
Solde surtaxe Eau potable 2009		9 461,94 €

ACOMPTES VERSES	Date	Montant
1 ^{er} acompte 2009	17/07/2009	22 420,52 €
2 ^{ème} acompte 2009	20/01/2010	30 855,23 €
Solde surtaxe Assainissement 2009		15 796,23 €

Consommations d'eau potable 2008

	Volume	Recette collectivité	Recette fermière
Total consommation	61 276	19 602,19 €	35 871,17 €

<i>1^{er} semestre</i>			
<i>Total consommation</i> <i>2^{ème} semestre</i>	73 185	23 411,88 €	41 701,00 €

Consommation Assainissement

	<i>Volume</i>	<i>Recette collectivité</i>	<i>Recette fermière</i>
<i>Total consommation</i> <i>1^{er} semestre</i>	59 521	32 373,47 €	35 367,54 €
<i>Total consommation</i> <i>2^{ème} semestre</i>	71 008	38 621,25 €	41 262,79 €

Pour conclure, Monsieur REPERANT précise que le bilan financier eau potable donne un résultat de 23 726,16 € et celui de l'assainissement de - 22 771,67 €.

Après cet exposé,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE ces rapports.

II - S.A.C.P.A. (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) - RENOUELEMENT DE CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de fourrière a été signée avec la Société SACPA en date du 30 Juin 2003. Le contrat ayant été renouvelé en 2006, celui-ci arrive à échéance le 30 Juin 2010. Un nouveau contrat est donc proposé par la S.A. SACPA à compter du 1^{er} Juillet 2010.

Il souligne que le tarif proposé est de 0,647 € H.T. par habitant et par an, alors qu'il était de 0,58 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat avec la Société SACPA.

III - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS - Accueil pré et post scolaire - Restauration scolaire - Etude

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de revoir les règlements intérieurs de l'accueil pré et post scolaire, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée.

Il souligne qu'il y a eu quelques modifications, mais aussi certaines précisions, à savoir :

- l'indication de l'adresse mail
- l'inscription annuelle et non plus mensuelle
- la fourniture des médicaments en cas de P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) et leur renouvellement en fonction de la date de péremption
- le respect des horaires de fonctionnement
- la fourniture d'une copie de l'attestation d'assurance scolaire et périscolaire
- les modalités de facturation (pénalités – absences non déductibles)
- l'accueil en cas de grève des enseignants

IV - ENQUETE PUBLIQUE - ESPACE VERT IMPASSE DES BERGERONNETTES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le déclassement et l'aliénation d'une parcelle cadastrée AH n° 306 (espace vert) d'une surface de 190 m² située impasse des Bergeronnettes destinée à être cédée à deux propriétaires riverains pour une surface respective de 95 m² après division.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'enquête publique de déclassement et d'aliénation et à signer tous les actes s'y rapportant.

V - S.I.E.S.M. (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne) - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE

Les huit SIER qui ont adhéré au SIESM en 2008 seront dissous le 31 Décembre 2010. En effet, depuis le 1^{er} Janvier 2010, le SIESM assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'électrification. En 2011 les communes seront par conséquent directement adhérentes au SIESM.

En outre, la départementalisation aura comme conséquence une augmentation dans les années à venir du nombre de communes. Il était par conséquent devenu nécessaire de modifier le mode de représentativité du Comité Syndical du SIESM. Il était inconcevable de maintenir le mode de représentativité des SIER avec deux représentants par commune car le SIESM rassemble à l'heure actuelle 208 communes.

Ainsi, un mode de représentativité à deux niveaux, comme le pratique un grand nombre de syndicats départementaux, a été mis en œuvre et les statuts ont donc été modifiés en ce sens. Les conseils municipaux doivent désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité de territoire. Ces délégués désigneront en novembre un certain nombre de conseillers syndicaux du SIESM. Ce nombre correspond au nombre de communes du territoire et à sa population.

La Commune de VERNEUIL L'ETANG fait partie du territoire de Mormant qui sera représenté par 6 conseillers syndicaux.

VU l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 Décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCCL-2007 n° 55 en date du 25 Avril 2007 créant le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM),

VU les statuts du SIESM approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2010 n° 48 du 28 Mai 2010 et plus particulièrement son article 6,

CONSIDERANT que la Commune de Verneuil l'Etang fait partie du SIER de Mormant,

CONSIDERANT que le SIER de Mormant a adhéré au SIESM par délibération en date du 18 Juin 2007,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE

Monsieur MARTINET Christophe – Maire Adjoint - délégué titulaire
Monsieur REPERANT Pierre – Maire Adjoint - délégué titulaire
Madame BENAD Régine – Conseillère Municipale - déléguée suppléante

afin de représenter la commune au sein du comité de territoire de Mormant.

VI – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps complet.

VU la déclaration de création d'emploi déposée au Centre de Gestion,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique stagiaire à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants.

VII - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire précise que suite à un manque de crédits en section d'exploitation, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire, à savoir :

. le prélèvement d' une somme de 2 245 € à l'article 615 pour l'affecter à l'article 658.

Après cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision modificative budgétaire.

VIII - ACTE DE VENTE S.C.I. LE CLOS DU MAIL - REGULARISATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° C 493-783 du 20 Juin 2008 concernant la vente par la Commune de Verneuil l'Etang au profit de la Société dénommée SCI Le Clos du Mail, suivant acte reçu par Maître Corinne LEVERT-ROUAS, Notaire à MORMANT (Seine et Marne) en date des 13 et 14 octobre 2008, du terrain dans la Commune de Verneuil l'Etang cadastré section AC n° 124 pour une contenance de 17a 53ca et ce au prix net pour la Commune de DEUX CENT VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (220 500 €), avec constitution d'une servitude de passage au profit de la Commune de Verneuil l'Etang pour accéder au terrain sis à l'arrière et demeurant sa propriété.

Qu'en réalité, il était dans l'esprit des parties d'obtenir une parcelle rectiligne, sur la limite sud, à la parcelle cadastrée section AC n° 121 et qu'il y aurait eu lieu de vendre la parcelle cadastrée section AC n° 124 et 20 centiares à prendre sur la parcelle cadastrée section AC n° 121.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune de Verneuil l'Etang à régulariser la vente de 20 centiares à prendre sur la parcelle cadastrée section AC n° 121 pour arriver à ce que le bien vendu à la SCI Le Clos du Mail, soit une parcelle rectiligne telle que prévue au départ par les parties, au prix symbolique de UN EURO.

Les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront supportés par la Commune de Verneuil l'Etang.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente en l'Etude de Maître LEVERT-ROUAS, Notaire à MORMANT (Seine et Marne).

IX - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture :

- d'une lettre de remerciements émanant de la Fédération Française de pétanque et jeu provençal – Ligue Ile de France – concernant l'organisation des finales.
- d'une lettre de remerciements émanant du VTT Club pour l'octroi d'une subvention,
- d'un témoignage de satisfaction concernant l'organisation, par le Comité des Fêtes d'une course de Karting à Moissy-Cramayel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H15.

-:- :- :- :- :- :- :-